2012/A/2978

COPIE

ABERLIFT MANUTENTION
Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros
Siège social : Keranna 29800 PENCRAN

13 JUIL. 2012

504 033 341 RCS BREST

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 1er JUILLET 2012

L'an deux mil douze,
Le 1er juillet,
à 19 heures 30,

Au siège social,

Les associés de la société se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation de la Gérance.

Sont présents :

- Madame Aurélie PONDAVEN, propriétaire de 192 parts sociales,

- Monsieur Bruno BOUCHER, propriétaire de 192 parts sociales,

- Monsieur Yvon LE ROUX, propriétaire de 416 parts sociales.

Les associés présents ou représentés possédant ainsi la totalité des parts, l'Assemblée Générale est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Yvon LE ROUX, gérant.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur **l'ordre du jour** suivant :

- **Modification des statuts par voie de refonte, à la suite de cessions de parts sociales**
- **Pouvoirs en vue des formalités**

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le rapport de la Gérance,
- le texte du projet de la résolution proposée.

Puis, lecture est donnée du rapport de la Gérance.

YCR

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire,

Comme conséquence des cessions de parts sociales consenties par acte sous seing privé ce jour par la société FOURREAU MANUTENTION, savoir :

- Cession de DEUX CENT QUATRE VINGT SEIZE (296) parts sociales numérotées de 1 à 296 à Monsieur Yvon LE ROUX,
- Cession de CENT QUATRE VINGT DOUZE (192) parts sociales numérotées de 297 à 488 à Monsieur Bruno BOUCHER,
- Cession de CENT QUATRE VINGT DOUZE (192) parts sociales numérotées de 489 à 680 à Madame Aurélie PONDAVEN,

Décide de modifier les statuts en conséquence et ce, par voie de refonte totale et intégrale desdits statuts.

Elle approuve en conséquence les nouveaux statuts proposés, tant article par article que dans leur ensemble.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales et de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

YLR

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé, après lecture, par le Président et les associés.

LE PRESIDENT
Monsieur Yvon LE ROUX

LES ASSOCIES
Madame Aurélie PONDAVEN

Monsieur Bruno BOUCHER

Monsieur Yvon LE ROUX

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

